

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020 A 18h30

Présents: DUBOURG Philippe, DENAMPS Clémence, BACUS Thierry, LAMOTHE Georges, LACOSTE Odile, EVRARD Agnés, DALEME Clément, LELIEVRE Brigitte, BOCCANFUSO Patrice, VERLANDE Michel, MILLET Patrick

Absent : / Absent excusé : /

Secrétaire de séance: M. BACUS Thierry

Ajouter 3 délibérations :

Délibération sur l'admission des non-valeurs pour une somme de 270,20 €

Remboursement d'une avance de facture pour la commune d'une somme de 106,75€

Décision modificative pour clôture du paiement des travaux d'aménagement du bourg

Contre 0 Abstention 0 Pour 11

1/Renouvellement des contrats CNP assurance pour le personnel – année 2021

Il y a lieu de renouveler les contrats d'assurance concernant le personnel titulaire et non titulaire.

Contrats qui couvrent le personnel en cas de maladie, d'accident de travail, maternité etc...

Indemnité remboursée à la commune au bout de 15 jours d'absence.

Taux de cotisation est fixé à 5,95% pour les titulaires et à 1.65% pour les non titulaires de la base annuelle des salaires.

Montant prime 2021 pour le personnel titulaire CNRACL : 1340€

Montant prime 2021 pour le personnel non titulaire IRCANTEC : 230€

Contre 0 Abstention 0 Pour 11

2/SMDE 24 - Transfert de compétence optionnelle assainissement collectif de la commune de St Léon sur l'Isle

Il y a lieu d'approuver la demande de St Léon sur L'Isle pour le transfert de sa compétence assainissement collectif au SMDE24.

Contre 0 Abstention 0 Pour 11

3/Prime exceptionnelle pour l'agent d'entretien

Pas de participation au vote de Patrick MILLET.

Versement d'une prime exceptionnelle de 100€ pour l'agent d'entretien qui fait le ménage à la mairie.

Contre 0 Abstention 0 Pour 11

4/Aliénation du chemin rural au lieu dit la Grande Marteille - Autorisation de signature de l'acte administratif pour l'échange

Suite à l'échange du chemin communal à la grande Marteille avec monsieur MORISSE, il y a lieu de faire les démarches administratives.

Au lieu de passer par un notaire, la commune a la possibilité d'établir un acte administratif.

Le maire ne pouvant signer, il faut donner l'autorisation au premier adjoint de signer les documents.

Contre 0 Abstention 0 Pour 11

5/Encaissement chèque d'un montant de 32€ concernant l'excédent de versement sur notre taxe foncière

Suite à l'envoi du service des impôts fonciers de Ribérac d'un chèque d'un montant de 32€ concernant l'excédent de versement de notre taxe foncière, le Maire demande l'autorisation de l'encaisser.

Contre 0 Abstention 0 Pour 11

6/Admission en non-valeurs 2020

Suite à l'état adressé par le trésor public il y a lieu de délibérer pour admettre en non valeurs la somme de 270,20€, correspondant à 5 débiteurs de cantine scolaire pour lesquels les poursuites sont restées sans effet.

Contre 0 Abstention 0 Pour 11

7/Remboursement d'une somme de 106,75€ à un particulier

Pas de participation au vote de Monsieur DUBOURG Philippe.

La commune n'ayant pas de compte ouvert chez TRAPY et ayant un besoin urgent de matériel pour le service technique (mise en place des décorations de Noël) la facture a été payée directement par le particulier sur instruction du Maire.

Le Maire demande au conseil municipal que cette somme lui soit remboursée.

Contre 0 Abstention 0 Pour 11

8/Décision modificative pour clôturer l'opération aménagement du bourg

Au compte 2315 manque 2275,80€. Pour clôturer l'opération il est nécessaire de prendre une DM comme suit :

C/ 2132 moins 2300€ C/ 2315 plus 2300€

Contre 0 Abstention 0 Pour 11

9/Questions diverses

Remerciements aux conseillers qui font le remplacement à la surveillance de la cantine et de la mise en place des décorations de Noël.

Adressage : Nomination des routes terminées. Prochaine étape la numérotation.

Le petit journal : Prévu pour la fin de l'année.

Devis fait concernant les travaux sur le monument aux morts. Un entourage en pierres de taille sera posé par les agents de la commune et changement complet des pierres de la partie haute avec un nettoyage complet.

Travaux qui commenceront normalement en 2021

Travaux sur les routes : réunion prévue le 8 décembre à Celles avec la CCPR qui a la compétence. Faire le point et programmation.

Elagage à élaguer en concertation avec la CCPR : 1 journée de prévue avec broyage des branches.

Présentation du site internet : saint-sulpice-de-roumagnac.fr

Fin de séance à 20h00

